
NOTICES DES SITES PALAFITTIQUES DE SAVOIE ET DE HAUTE-SAVOIE INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Les notices des sites archéologiques inscrits sur la liste du patrimoine mondial en 2011 ont été regroupées par lacs. Les quatre lacs qui les renferment sont présentés du nord au sud, en commençant par le lac Léman et en terminant par le lac d'Aiguebelette.

Une carte générale de situation des lacs et des sites est disponible p. 130-131.

LE LAC LÉMAN

Avec 73 km de longueur, près de 14 km pour la plus grande largeur et une superficie de 540 km², le Léman est le plus grand lac d'Europe de l'ouest. Il s'étend entre la chaîne du Jura au nord-ouest et les Préalpes au sud-est, dans un bassin molassique tertiaire. La morphologie actuelle résulte de la réunion, à la fin de la déglaciation, de deux unités avec, à l'amont, le Grand Lac et, à l'aval, le Petit Lac. Le Léman est alimenté principalement par le Rhône. Les importantes variations saisonnières de niveau, d'une amplitude pouvant atteindre 2 m, ont été régulées à la fin du XIX^e siècle par un ouvrage sur l'exutoire. Le plan d'eau est fixé à 372,30 m d'altitude de juin à décembre et à 371,60 m le reste de l'année. Tous les quatre ans il est abaissé à 371,45 m ; variations qui sont à prendre en compte pour ce qui concerne la conservation des sites. Le lac est traversé par la frontière entre la Suisse et la France. Sur les 200 km de rives, 58 km sont en France.

Les recherches sur le littoral lémanique débutent dès le milieu du XIX^e siècle. À Chens-sur-Léman, les quatre principales stations sont rapidement repérées et font l'objet pendant plusieurs décennies de pêches aux antiquités lacustres. Aucune distinction n'est faite entre les lieux de provenance, et tout est regroupé sous l'appellation de Tougues ou de Creux de la Tougues. À cette confusion s'en ajoute d'autres sur les positions et les dénominations des sites, reprises dans de nombreuses publications et non des moindres, comme l'ouvrage fondateur de la limnologie* par François-Alphonse Forel en 1904.

Les premières observations en plongée sont très précoces avec les travaux doublement précurseurs de Jean-Jacques Pittard en 1936. Celui-ci utilise en effet le scaphandre « Le Prieur », pionnier de la plongée autonome, et met en œuvre

la photographie aérienne pour dresser un plan du site de la Vorze. Les investigations en plongée, au moins celles autorisées, ne reprennent que dans les années 1980 avec le CNRAS* pour une importante opération sur le site de Tougues, puis des prospections. Par la suite, seules quelques interventions ponctuelles sont faites dans les années 2000 par le DRASSM*, avant un retour sur site dans le cadre du monitoring* UNESCO en 2018 (Yves Billaud). Il est à noter que les conditions de travail dans le Léman peuvent être difficiles, ce grand plan d'eau se comportant comme une mer intérieure aux tempêtes violentes.

LE SITE DE TOUGUES, INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL (FR-74-03)

Seul site français du lac Léman inscrit en 2011, le site de Tougues est implanté dans une baie limitée au nord par le delta d'un petit ruisseau la protégeant d'une partie des vents dominants. L'emprise couvre 180 m du nord au sud et 90 m transversalement. Les premiers pieux [1] sont visibles à partir de 90 m de la rive actuelle.



[1] Les pieux du site de Tougues, envahis par les moules Quagga.



[2] Panier en vannerie retrouvé sur le site de Tougues.

En 1987, un vaste projet d'aménagement touristique de la baie a motivé une opération de diagnostic archéologique*. Elle a montré que la station de Tougues était au moins pour partie conservée. Dans un sondage* de 15 m², trois niveaux organiques en une séquence épaisse de 75 cm ont livré un abondant mobilier, principalement céramique mais avec également des objets en matières organiques comme un fragment de panier au tressage soigné [2] et une roue en bois. Bien que carbonisée et partiellement conservée, son assemblage complexe a pu être restitué. Les trois phases d'occupation sont datées du Bronze final, la dendrochronologie* indiquant des abattages des arbres ayant servi à la fabrication des pieux de -1071 à -859.

Avec des pieux sur 3500 m² et des niveaux archéologiques présents sur 2800 m², il s'agit du site du Bronze final le mieux conservé pour l'ensemble du Léman. L'abondance et la qualité du mobilier céramique permet d'en suivre l'évolution typologique sur un peu plus de deux siècles. À ce titre, le corpus est devenu une référence pour cette partie de l'arc alpin [3].



[3] Céramique retrouvée sur le site de Tougues, dont la forme reproduit celle de récipients en bronze circulant à la même époque au nord des Alpes.

Au cours du monitoring, la topographie* de pieux a été poursuivie dans la moitié sud du site, portant la surface couverte à 314 m² et le nombre de pieux à 463. Sur le plan synthétique, comme pour tous les sites à occupation longue, aucune structure n'apparaît directement. En revanche, les orientations principales de l'organisation intra-site se devinent. En raison de craintes sur l'érosion du site, des repères avaient été implantés en 2006. Après le monitoring de 2018, il est possible de dire que l'évolution du couvert sédimentaire n'est pas préoccupante, seule une relative mobilité superficielle ayant été constatée. La surveillance dans les années à venir n'en demeure pas moins une nécessité.

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial du site Bronze final de Tougues concerne le début de la rive française à l'ouest, sur 4 km à partir de la frontière, soit la totalité du littoral de la commune de Chens-sur-Léman. La zone tampon couvre 93 ha avec sept sites, deux du Néolithique et cinq du Bronze final.

SITES INCLUS DANS LA ZONE TAMPON

Les prospections de la fin des années 1990 ont mis en évidence deux sites attribuables au Néolithique. À 600 m au nord de Tougues, **Beauregard 1** se présente comme un ensemble de pieux dont les cônes d'érosion dépassent à peine de la plage de galets et se suivent sur 60 m de longueur. Les plus éloignés sont à 30 m de la rive sous une très faible tranche d'eau. Quelques éléments lithiques ont été recueillis (pointe de flèches, percuteurs). Le site est attribué au Néolithique récent. La dendrochronologie indique des abattages postérieurs à -3013 d'une part et en -3035 d'autre part.

Beauregard 3 est situé à 300 m au nord du site précédent, dans une petite baie surplombée par le château de Beauregard. À 100 m de la rive actuelle, sous 3 m d'eau, il n'est marqué que par la présence de mobilier (haches en pierre polie, silex, percuteur*, quelques fragments de céramique) permettant une attribution au Néolithique final. L'emprise est estimée à 60 m par 20 m. La question se pose de savoir s'il s'agit d'un épandage de matériel depuis un site en milieu terrestre ou des vestiges d'un site totalement érodé.

Le site de **La Vorze** est situé à 1,8 km nord de Tougues [4]. Signalé tardivement, il paraît avoir été peu visité par les pêcheurs d'antiquités. Il s'agit pourtant d'un site important où les pieux ont une emprise de 180 m de longueur pour 35 m de largeur maximale, à 120 m du rivage actuel. L'érosion est marquée. Les couches organiques sont absentes et il ne subsiste que de rares tessons de céramique et quelques éléments lithiques (meules, percuteurs). La présence de pieux totalement déchaussés montre l'importance de l'ablation du substratum*. L'aspect très frais de la base de certains cônes d'érosion des pieux indiquerait que cette évolution est en cours. Le site est également affecté par la présence d'écrevisses invasives



[4] Monitoring en cours sur le site de la Vorze en 2018.

qui creusent des terriers contribuant à la désorganisation des sédiments. Les datations par la dendrochronologie sont encore peu nombreuses, mais permettent d'attribuer le site à la phase récente du Bronze final. En l'absence d'aubier* sur les échantillons, les analyses ne peuvent conclure qu'à des abattages postérieurs à -975 et à -905. D'autre part, différents indices plaident pour une présence au Néolithique final et au début du Bronze final.

Beauregard 2 est localisé à 700 m au nord de Tougues, à 60 m de la rive actuelle. Le site se trouve à un peu moins

de 3 m de profondeur. Son emprise est réduite, avec 50 m de longueur par 20 m. Les pieux sont rares et très érodés, jusqu'à leur pointe pour certains. Quelques tessons de céramique, très mal conservés, sont encore présents. Le manque d'aubier sur les échantillons ne permet de conclure qu'à des abattages postérieurs à -1085 et à -950. Une dernière date autour de -911 peut être proposée.

Par rapport à Tougues, le site de **La Fabrique** est le symétrique du précédent. Le monitoring de 2018 a permis d'en préciser l'emprise et de distinguer deux groupes de pieux

distants de 100 m, à 200 m du rivage et 30 m de la limite de la plate-forme littorale. Au nord, des pieux très érodés constituent un petit groupe d'à peine 10 m par 6 m. Il est daté par la dendrochronologie de -1050. Au sud, des pieux très dégagés, jusqu'à 1,2 m de hauteur, sont présents sur 50 m de longueur pour 15 m transversalement. Les analyses dendrochronologiques indiquent des abattages beaucoup plus récents qu'au nord, postérieurs à -950 et à -901. Sur l'ensemble, l'érosion est importante et des bioturbations* sont en cours par les écrevisses.

La station de **Sous le Moulin** est la plus au sud, à proximité de la frontière suisse. A 200 m de la rive actuelle, sous 1,8 m à 3,6 m d'eau, elle présente une emprise en fuseau (130 m par 40 m). L'érosion y est également marquée mais le monitoring de 2018 a permis de mettre en évidence sur la limite sud, un niveau de limons chargé en débris organiques et dans lequel du mobilier céramique est présent, en bon état de conservation. La topographie de la moitié sud du site montre, du côté du large, un alignement dense de pieux, qui évoque celui interprété comme un brise-lames sur le site du Plonjon, récemment étudié dans la rade de Genève. La dendrochronologie montre que le site a été occupé sur la durée, comme pour Tougues, avec des abattages postérieur à -1050, en -995, postérieurs à -980 et à -965, vers -945.

Le monitoring des sites du littoral de Chens-sur-Léman a confirmé leur érosion prononcée, hormis pour Tougues. Des repères ont été implantés et permettront de suivre l'évolution du couvert sédimentaire. Pour les sites du Bronze final, le schéma d'implantations identiques et régulièrement espacées le long du littoral demande à être revu. Une alternance entre grands sites, occupés sur la durée, et sites de petites dimensions paraît se dessiner. Cette dualité évoque ce qui est décrit sur le lac de Neuchâtel comme « stations fondatrices » et « stations satellites ». D'autre part, la question est posée des relations avec les sites du Bronze final récemment

mis en évidence sur la commune de Chens-sur-Léman au cours de fouilles préventives, à peine un kilomètre à l'intérieur des terres.

LE LAC D'ANNECY

Le lac d'Annecy est situé à un peu plus de 100 km à l'est de Lyon et à 35 km au sud de Genève. Il occupe le fond d'une cluse* qui marque la limite entre le massif des Bornes, à l'est, et celui des Bauges, à l'ouest. Ses plus grandes dimensions sont de 14 km pour la longueur et de 3 km pour la largeur. L'orientation générale est nord-sud avec un tracé en baïonnette amenant à distinguer le Grand Lac pour les deux tiers nord et le Petit Lac pour le tiers sud. Une particularité du lac est la présence de deux hauts fonds, le Crêt de Chatillon dans le Grand Lac et le Roselet sur sa limite avec le Petit Lac.

Le plan d'eau est régulé depuis le XIX^e siècle à l'altitude de 446,7 m par des vannes sur l'exutoire, dénommé le Thiou, qui traverse la ville d'Annecy. L'alimentation est assurée par des petits ruisseaux, dont les apports n'ont pas été suffisants, à plusieurs reprises au cours de la dernière décennie, pour permettre de maintenir le niveau estival.

L'inventaire fait état à ce jour de 16 sites palafittiques du Néolithique et de l'âge du Bronze ainsi que d'une vingtaine d'autres sites (aménagements de berge, structures de pieux, épaves), dont les âges s'échelonnent jusqu'à l'époque moderne. Les premières stations palafittiques